

REGLEMENT ECOLE DU CENTRE DES ART DU CIRQUE CIRCO BELLO

Les ateliers et cours de cirque proposés par l'école du Centre des Arts Du Cirque CIRCO BELLO ont pour but la promotion, le développement et l'organisation d'activités sportives, artistiques, éducatives, sociales et de loisirs.

Elles sont encadrées par des moniteurs diplômés.

Objectifs

Les buts poursuivis par Circo Bello sont la découverte, l'apprentissage, la promotion et le perfectionnement des Arts du Cirque.

Circo Bello travaille à l'amélioration des aptitudes physiques (tonicité, force, souplesse, équilibre, motricité, etc.) et cognitives (compréhension, mémorisation, créativité, recherche d'originalité, etc.) de chacun.

Inscriptions

Les élèves s'inscrivent au moyen du formulaire d'inscription ou au moyen de la fiche d'inscription sur le site www.circobello.ch.

Si l'élève est mineur, l'inscription doit être validée par les parents. Elle implique l'acceptation du :

- **règlement**
- **projet pédagogique**
- **confirmation que l'enfant bénéficie d'une assurance accident et d'une assurance responsabilité civile**

L'inscription est valable pour le semestre entier. Elle se renouvelle tacitement de semestre en semestre.

Circo Bello décline toute responsabilité en cas d'accident.

Résiliation

Toute demande de résiliation doit être faite par écrit et envoyée au minimum un mois avant le début du semestre.

Le non-respect de ce délai entraîne la reconduction automatique de la résiliation à l'échéance suivante. Les cotisations sont dues jusqu'à cette date, même si l'élève ne participe pas aux cours.

Financement

Le prix du cours est indiqué sur le site internet. Le prix varie en fonction du choix des modalités de paiement (semestriel ou annuel et de la durée des cours).

Sauf demande, la facture est transmise par mail. Le paiement doit être effectué impérativement avant le début du cours et/ou dans le délai relatif aux modalités de paiement.

Absences

Les leçons manquées par l'élève ne sont en principe pas remplacées, ni remboursées.

En cas de maladie prolongée ou d'accident entraînant une absence de plus d'un mois, une suspension du paiement ou une réduction du prix est accordée, moyennant un certificat médical.

Ordre, comportement et responsabilité

L'élève adopte un comportement exemplaire (politesse, discipline, propreté, etc.). Il se présente à la salle dans une tenue apte à la pratique acrobatique.

L'élève se conforme aux consignes données avant, pendant et après le cours. Circo Bello se réserve le droit de suspendre des cours tout élève dont le comportement serait perturbateur. De même, l'élève qui ne respecte pas les conditions générales (ponctualité, tenue, engagement au cours) ne sera plus admis aux cours.

L'élève ne doit en aucun cas se risquer à tenter un exercice ou une installation sans s'être référé à un professeur au préalable.

L'élève est libre de s'exprimer et émettre des critiques. Il avertit un responsable dès qu'il constate un problème. Au besoin, il peut demander à s'entretenir en privé avec un responsable. Toutefois, le droit d'être entendu n'affecte pas l'obligation de l'élève de se conformer aux instructions données.

Circo Bello décline toute responsabilité pour les objets oubliés ou volés dans le cadre des activités organisées.

L'élève est tenu de respecter le matériel et les engins qui sont mis à sa disposition. Sa collaboration pour le maintien de la propreté des lieux, vestiaires et des toilettes est aussi demandée. La responsabilité de l'adhérent sera engagée en cas de dégradation volontaire des locaux.

PUBLICATION

En validant l'inscription à Circo Bello, l'élève (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise Circo Bello à capter des images (photos et vidéos) lors des cours, spectacles et événements organisés par l'institution. Ces images pourront être utilisées par Circo Bello dans le cadre de la promotion de ses activités, notamment sur son site internet, ses réseaux sociaux, ainsi que dans tout autre support de communication ou média jugé utile par Circo Bello.

En cas d'opposition à cette autorisation, l'élève (ou son représentant légal) peut adresser une demande écrite à info@circobello.ch.

Les parents d'adhérents mineurs, doivent confier leur(s) enfant(s) à l'animateur à l'heure prévue. Ils devront donc accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la salle d'activité ou à l'entrée du chapiteau. Les parents d'adhérents mineurs sont tenus de s'assurer de la présence des animateurs avant de laisser leur(s) enfant(s).

De même, les parents doivent récupérer leurs enfants à l'heure prévue de la fin de l'activité. Les locaux des activités ne peuvent servir de

garderie. L'école de cirque ne pourrait être tenue responsable en cas d'accident survenant à un enfant hors des salles prévues pour l'activité, en dehors des créneaux horaires prévus, ou en cas d'absence de l'animateur.

Les parents autorisent les moniteurs à pratiquer les premiers secours en cas d'accident et, en cas de besoin exprimé par l'élève, à accompagner l'enfant aux toilettes

La participation à l'activité de l'école de cirque implique l'acceptation de ce règlement.

Date :

Signatures des parents :